ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

marché immobilier

Question écrite n° 118552

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les propositions exprimées par la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM). La FNAIM souligne la nécessité de prévenir afin d'éviter les dégradations des copropriétés. C'est pourquoi, en vue de faire face aux travaux d'entretien ou de conservation des parties communes et des éléments d'équipements communs, la FNAIM propose de rendre obligatoire la constitution de provisions spéciales qui serait initiée par un plan prévisionnel et pluriannuel de travaux présenté par le syndic de copropriété. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 118552
Rubrique : Professions immobilières
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1682